

1. Définition du règlement général de protection des données (RGPD)



Le RGPD est un texte de référence qui réglemente pour une entreprise/organisme la gestion des données personnelles de leur clients/usagers, s'ils sont citoyens européens.

Ce règlement porte sur la collecte, la conservation et le traitement des données, avec des conditions plus restrictives pour les organismes s'il s'agit de données sensibles.

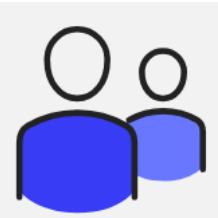
Il s'agit d'un texte long (plusieurs centaines de pages), fruit de la concertation de 28 états membres de l'Europe. Ce texte est complexe à déchiffrer.

Extraits du RGPD



- La collecte de données doit servir l'objectif prévu. Ne collecter que celles nécessaires.
- Les personnes doivent être clairement informés de l'utilisation qui sera faite de leurs données. Ce traitement n'est pas forcément informatisé. Mais tout traitement de données rentre dans le cadre du RGPD.
- L'organisme (l'entreprise, l'administration) doit permettre aux personnes d'exercer leurs droits sur ces données.
- L'organisme doit recueillir la preuve d'un consentement de la part du client
- L'organisme qui réalise la collecte doit sécuriser ces données, et notifier la CNIL pour toute faille de sécurité.

2. Droit des personnes



Le but est de rendre la maîtrise de leurs DP aux citoyens européens. Ceux-ci sont en droit de :

- Pouvoir récupérer leurs données, sous un format lisible par une machine (afin d'être réutilisées ou transmises à une entreprise concurrente)
- Etre informé de la finalité, de la durée de conservation
- Donner leur accord pour tout traitement de leurs données ou pour conservation de données sensibles
- Etre informé par l'organisme de la démarche à suivre en cas de litige (la CNIL en France)

3. La commission nationale pour l'informatique et liberté (CNIL)



Cet organisme public a pour but de faire appliquer le RGPD.
Un des rôles de la CNIL est aussi de produire des explications du RGPD.

Le but de cette commission est avant tout de veiller au **bon usage et à la protection des données personnelles** mais aussi de faire en sorte que l'usage qui en soit fait ne porte pas atteinte à la **liberté des individus**.

Questions : Pour chacune des questions suivantes, répondre et argumenter à partir du cours sur le RGPD

Question 1 : Lorsque vous acceptez la collecte, transfert, sauvegarde, et l'utilisation de vos données par un professionnel : Doit-il vous informer de l'utilisation qui est faite de vos données ? Ou bien fait-il ce qu'il veut ? Après tout, vous avez bien coché la case ... 

Question 2 : Les entreprises américaines comme Uber ou Amazon, ..., doivent-elles se conformer au RGPD?



Question 3 : Un site marchand européen a-t-il le droit de garder mes coordonnées bancaires pour faciliter mes futurs achats ?



Question 4 : Je n'utilise plus mon compte sur un réseau social, mes données sont-elles supprimées ?



Question 5 : Peut-on m'imposer de recevoir des publicités pour valider ma participation à un jeu concours ?



Question 6 : Le site Internet du restaurant-livreur de pizza, sur lequel vous avez renseigné des données personnelles est victime de hacking. Est-ce grave ? Doit-il informer ses clients ? Est-il responsable de l'usage qui sera fait de ces données ?

